

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELEQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme DELPORTE Marie-Françoise à Mme PARMENTIER Isabelle
Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard
Mme ARNOULD Caroline à M. PIECHEL Christophe
Mme DUPONT Valérie à M. ARSCHOOT Dominique

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Affaires Juridiques

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. DEWAILLY Bruno ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°4

URBANISME

Transfert de la parcelle AC n°1 au profit de la Métropole Européenne de Lille

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 04 mai 2024

Date de réception en préfecture : 28 mai 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 28 mai 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 MAI 2024

N°4

URBANISME

Transfert de la parcelle AC n°1 au profit de la Métropole Européenne de Lille

Préambule

La ville de Sainghin-en-Weppes est propriétaire de la parcelle cadastrée section AC n°1 d'une contenance de 5 253m².

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une zone 30 rue de l'Abbé Deligny, la Métropole Européenne de Lille (MEL) doit se rendre propriétaire d'une emprise à extraire de la parcelle cadastrée section AC n°1 d'environ 2 123m².

Pour la réalisation du projet susmentionné, il est proposé de transférer la parcelle cadastrée AC n°1 à la MEL compétente en matière de gestion de voirie publique.

S'agissant d'emprise foncière à usage de voirie, ce transfert interviendra à titre gratuit.

Le Quorum constaté,

Le conseil municipal de Sainghin en Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain approuvé le 12 décembre 2019 par le Conseil Métropolitain,

Vu l'avis des domaines précisant que la nature de l'opération s'analyse en un transfert de charge entre collectivités et qu'elle peut intervenir à titre gracieux,

Considérant que cette parcelle, affectée au domaine public, restera dans le domaine public métropolitain.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** le transfert à titre gracieux au profit de la Métropole Européenne de Lille de la parcelle communale cadastrée AC n°1.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à ce transfert.
- **DE PRECISER** que les frais d'acte relatifs à ce transfert seront à la charge de la Métropole Européenne de Lille.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

